

À une séance ordinaire du Conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 5 mars 2018, à 19h30 heures, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Guylaine Charlebois et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier, assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : Un (1) citoyen présent

Résolution numéro 18-03-51

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Trudel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Deschamps, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-52

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 29 janvier 2018, a été remise à chaque membre du Conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Madame la conseillère Christiane Berniquez propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Charlebois, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2018 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-53

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 5 février 2018, a été remise à chaque membre du Conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Madame la conseillère Christiane Berniquez propose, appuyée par monsieur le conseiller Gilles Deschamps, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-54

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2018

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 15 février 2018, a été remise à chaque membre du Conseil, tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller Claude Trudel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Charlebois, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2018 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-55

APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 5 MARS 2018

Je soussigné, Jean-Charles Fillion, directeur général et secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Madame la conseillère Guylaine Charlebois propose, appuyée par madame la conseillère Christiane Berniquez que le Conseil approuve le paiement des comptes à payer au 5 mars 2018, pour la somme totale de 172 404.59\$ tel que présentés et déposés. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Monsieur le conseiller Kenneth Flack dépose un guide de recommandation sur la préparation d'un plan d'urgence en cas d'inondation.

Résolution numéro 18-03-56

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 17-12-269 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ FINAL POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE DRAINAGE D'UNE PARTIE DES RUES TISSEUR ET FOURNIER (PHASE III)

CONSIDÉRANT la résolution 17-12-269 adoptée à la séance ordinaire du 4 décembre 2017, par laquelle le Conseil autorisait le paiement du décompte final pour les travaux de réfection et de drainage d'une partie des rues Tisseur et Fournier (phase III) à l'entreprise C. Sauvé Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le total de la facture de 16 428.13\$ (taxes en sus) excède de 1 641.32\$ le montant alloué pour le financement du programme de transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Guylaine Charlebois,
APPUYÉE par madame la conseillère Christiane Berniquez,

ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve la modification de la résolution 17 -12-269 et que le montant excédentaire de 1 641.32\$ soit imputé au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-57

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 18-02-27 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE TISSEUR ET UNE PARTIE DE LA RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-27 adoptée à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil autorisait le paiement pour le resurfaçage d'une partie de la rue Tisseur et une partie de la rue de l'Église à l'entreprise Les Pavages Asphaltech;

CONSIDÉRANT Que le paiement des travaux et la retenue de 5% aurait dû être imputé au surplus du budget de l'année 2017;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Trudel,
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,

ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve la modification de la résolution 18-02-27 et que le paiement des travaux et la retenue de 5% soient imputés au surplus du budget de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-58

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 18-02-28 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE MACDONALD (PHASE I)

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-28 adoptée à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil autorisait le paiement pour le resurfaçage d'une partie de la rue Macdonald (phase I) à l'entreprise Les Pavages Asphaltech;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 13 570.00\$, (taxes en sus), de ce paiement aurait dû servir à titre de seuil minimal de la municipalité au programme de transfert de la taxe d'accise 2014-2018 et être imputé au surplus accumulé non affecté;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Trudel,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,

ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve la modification de la résolution 18-02-28 et que le montant de 13 570.00\$, (taxes en sus), de ce paiement servira à titre de seuil minimal de la municipalité au programme de transfert de la taxe d'accise 2014-2018 et imputé au surplus accumulé non affecté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-59

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 18-02-29 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE MACDONALD (PHASE II)

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-29 adoptée à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil autorisait le paiement pour l'asphaltage d'une partie de la rue Macdonald (phase II) à l'entreprise Les Pavages Asphaltech;

CONSIDÉRANT Que le paiement de ces travaux et la retenue de 5% aurait dû être imputé à titre de seuil minimal de la municipalité au programme de transfert de la taxe d'accise 2014-2018 et être imputé au surplus accumulé non affecté;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Trudel,
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,

ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve la modification de la résolution 18-02-29 et que le paiement des travaux et la retenue de 5% soient imputés à titre de seuil minimal de la municipalité au programme de transfert de la taxe d'accise 2014-2018 et imputé au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-60

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 18-02-30 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE TISSEUR (VALLÉE MATURE PHASE I)

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-30 adoptée à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil autorisait le paiement pour l'asphaltage d'une partie de la rue Tisseur (Vallée Mature phase I) à l'entreprise Les Pavages Asphalttech;

CONSIDÉRANT QUE la différence du paiement de ces travaux au montant de 17 126.38\$, (taxes en sus) et la retenue de 5%, auraient dû être imputés à titre de seuil minimal de la municipalité au programme de transfert de la taxe d'accise 2014-2018 et être affecté au surplus non affecté;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Guylaine Charlebois,
APPUYÉE par madame la conseillère Christiane Berniquez,

ET RÉSOLU,

QUE le conseil approuve la modification de la résolution 18-02-30 et que la différence du paiement de ces travaux au montant de 17 126.38\$, (taxes en sus) et la retenue de 5%, soient imputés à titre de seuil minimal de la municipalité au programme de transfert de la taxe d'accise 2014-2018 et imputé au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-61

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE CHARGEMENT DE DÉBRIS ABANDONNÉS SUR LA MONTÉE JANSSEN

Monsieur le conseiller Claude Trudel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Deschamps, que le Conseil approuve le paiement de la facture #450 reçue le 07 février 2018 au montant de 75.00\$, taxes en sus, à Legault Agroculture Inc. pour le chargement de débris abandonnés sur la Montée Janssen au printemps 2017.

Les fonds seront affectés au surplus du budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gérald Gauthier demande où en est le plan d'urgence pour les inondations. Monsieur le maire lui indique que nous travaillons toujours à son avancement et que nous aurons une réunion le 7 mars 2018 avec le comité intermunicipale en sécurité civile pour en faire le suivi.

Résolution numéro 18-03-62

MANDAT D'ALLER EN APPEL DE PRIX POUR LE CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES AU PRINTEMPS 2018

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire le balayage mécanique des rues au printemps et qu'il y a des fonds de prévus à cet effet au budget 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,
ET RÉSOLU,

QUE le conseil donne à monsieur le directeur général le mandat d'envoyer l'appel de prix, pour le balayage des rues au printemps 2018;

QUE monsieur le directeur général soit mandaté pour désigner les entrepreneurs invités;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-63

MANDAT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE FAUCHAGE DES BORDURES DE RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR 2018

ATTENDU QUE le fauchage des bordures de certaines rues de la municipalité est sous la responsabilité de la municipalité et qu'il y a des fonds prévus au budget 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,
ET RÉSOLU,

QUE le conseil donne à monsieur le directeur général le mandat d'envoyer l'appel d'offres par invitations, pour le fauchage des bordures de certaines rues de la municipalité;

QUE monsieur le directeur général soit mandaté pour désigner les entrepreneurs invités;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-64

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU GAZON DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en novembre 2017 pour le contrat pour l'entretien du gazon et des plates-bandes de la municipalité pour l'été 2018.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX (taxes en sus)</u>
Patrick Rozon	3 750.00\$
Les Entretiens Oasis Inc.	3 225.00\$

CONSIDÉRANT QUE Les Entretiens Oasis Inc. est le plus bas soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,
APPUYÉE par madame la conseillère Christiane Berniquez,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Les Entretiens Oasis Inc., le contrat pour l'entretien du gazon à l'entrée Est de la municipalité, sur le terrain municipal au coin de la rue Macdonald phase II/chemin des Outaouais et au centre communautaire à chaque semaine. L'entretien du gazon au Pavillon Pointe-Fortune aux deux semaines. Et l'entretien des 2 plates-bandes pour l'été 2018 au coût de 3 225.00\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-65

AUTORISATION D'ACHAT D'ASPHALTE SÈCHE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marie-France Daoust,

QUE le Conseil autorise monsieur le directeur général à procéder selon les besoins, à l'achat de l'asphalte sèche nécessaire pour les travaux de réparation des nids de poules.

QUE les coûts pour l'achat d'asphalte et les coûts de main d'œuvre inhérents à la réparation des routes soient imputés au poste budgétaire « Fonds de voirie » (59 15201 000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-66

APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

CONSIDÉRANT QUE les activités organisées par le club de l'Âge d'Or de Pointe-Fortune bénéficient aux citoyens membres du club;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,
APPUYÉE par madame la conseillère Guylaine Charlebois,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil remette au club de l'Âge d'Or de Pointe-Fortune, à titre d'aide financière le montant de 1,000.00\$, tel que prévu au budget, conditionnelle au renouvellement de leur police d'assurance responsabilité pour 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-67

APPROBATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU COMITÉ DES LOISIRS

Madame La conseillère Guylaine Charlebois propose, appuyée par monsieur le conseiller Claude Trudel, que le Conseil remette au Comité des Loisirs de Pointe-Fortune le montant de 3,350.00\$, à titre d'aide financière annuelle pour les activités du comité des loisirs. Ce montant sera partagé en deux soit 100.00\$ qui servira à titre d'aide financière pour l'association de baseball de Rigaud pour l'été 2018 et 3 250\$ pour les activités des loisirs.

Un montant de 3 350\$ à cet effet est prévu au budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-68

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL LE LUNDI DE PÂQUES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 60 de la loi sur les normes de travail l'employeur a le choix de désigner soit le Vendredi saint ou le Lundi de Pâques comme jour férié, chômé et payé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christiane Berniquez,
APPUYÉE par madame la conseillère Marie-France Daoust,
ET RÉSOLU,

QUE le Conseil décrète le Lundi de Pâques comme journée fériée, chômée et payée et que cette décision s'applique à la journée du lundi 2 avril 2018.

QUE par conséquent le bureau municipal soit fermé lundi le 2 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-69

OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX FENÊTRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-39 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandait le directeur général à aller en appel d'offres pour le remplacement de deux fenêtres au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en février 2018 pour le contrat pour le remplacement de deux fenêtres au centre communautaire;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX (taxes en sus)</u>
-------------------------	----------------------------

Vitrierie Gauthier Glass Ltée	4 016.00\$
Réno-Pro Fenplast	2 603.60\$

CONSIDÉRANT QUE Réno-Pro Fenplast est le plus bas soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Réno-Pro Fenplast., le contrat pour le remplacement de deux fenêtres au centre communautaire au coût de 2 603.60\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 31 août 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-70

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE FISSURES DANS LA FONDATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-40 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandait le directeur général à aller en appel d'offres pour la réparation de fissures dans la fondation du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en novembre 2017 et qu'après vérification auprès des soumissionnaires les deux soumissions étaient toujours valides pour le contrat pour la réparation de fissures dans la fondation du centre communautaire;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX (taxes en sus)</u>
-------------------------	----------------------------

Injection Classique Enr.	9 575.00\$
Réparation de béton Duraseal	11 250.00\$

CONSIDÉRANT QUE Injection Classique Enr.est le plus bas

soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-France Daoust,
APPUYÉE par monsieur le conseiller Claude Trudel,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Injection Classique Enr., le contrat pour la réparation de fissures dans la fondation du centre communautaire au coût de 9 575.00\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 31 août 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-71

OCTROI DU CONTRAT POUR LE SABLAGE ET LES TRAVAUX DE PEINTURE DES GRILLES DE FENÊTRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-42 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandait le directeur général à aller en appel d'offres pour le sablage et les travaux de peinture des grilles de fenêtres du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue en février 2018 pour le sablage et les travaux de peinture des grilles de fenêtres du centre communautaire;

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX (taxes en sus)</u>
Les Entreprises L.D. Raby Inc.	3 990.11\$

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises L.D. Raby Inc. est le seul soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Claude Trudel,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Les Entreprises L.D. Raby Inc., le contrat pour le sablage et les travaux de peinture des grilles de fenêtres du centre communautaire au coût de 3 990.11\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 30 octobre 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-72

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-38 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandait le directeur général à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement de l'eau potable au centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en novembre 2017 et qu'après vérification auprès des soumissionnaires les deux soumissions étaient toujours valides pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement de l'eau potable au centre communautaire;

<u>Soumissionnaires</u> <u>sus)</u>	<u>PRIX (taxes en</u>
Traitement d'eau S.C.M.L. Inc.	2 595.00\$
Culligan	2 599.00\$

CONSIDÉRANT QUE Culligan est le soumissionnaire avec l'offre la plus avantageuse et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par madame la conseillère Guylaine Charlebois,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Culligan, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement de l'eau potable au centre communautaire au coût de 2 599.00\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 31 août 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-73

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE AU PAVILLON POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-37 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandait le directeur général à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement de l'eau potable au Pavillon Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en novembre 2017 et qu'après vérification auprès des soumissionnaires les deux soumissions étaient toujours valides pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement de l'eau potable au Pavillon Pointe-Fortune;

<u>Soumissionnaires</u> <u>sus)</u>	<u>PRIX (taxes en</u>
Traitement d'eau S.C.M.L. Inc.	2 595.00\$
Culligan	4 698.00\$

CONSIDÉRANT QUE Culligan est le soumissionnaire avec l'offre répondant le mieux au problème de traitement de l'eau potable au Pavillon Pointe-Fortune et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
 APPUYÉ par madame la conseillère Guylaine Charlebois,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Culligan, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de traitement de l'eau potable au Pavillon Pointe-Fortune au coût de 4 698.00\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 31 août 2018.

Un montant de 2 600.00\$ à cet effet est prévu au budget 2018. La différence de 2 098.00\$ sera affecté au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-74

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN COMPTOIR DE SERVICE AU PAVILLON POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-36 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandait le directeur général à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un comptoir de service au Pavillon Pointe-Fortune;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en février 2018 pour la fourniture et l'installation d'un comptoir de service au Pavillon Pointe-Fortune;

<u>Soumissionnaires</u> <u>sus)</u>	<u>PRIX (taxes en</u>
Réno-Pro	5 977.13\$
Inspira	6 289.00\$

CONSIDÉRANT QUE Réno-Pro est le plus bas soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Trudel,
 APPUYÉ par madame la conseillère Christiane Berniquez,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Réno-Pro le contrat pour la fourniture et l'installation d'un comptoir de service au Pavillon Pointe-Fortune au coût de 5 977.13\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 31 août 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 18-03-75

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LA PLOMBERIE ET D'UN ÉVIER POUR LE COMPTOIR DE SERVICE AU PAVILLON POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT la résolution 18-02-36 adopté à la séance ordinaire du 5 février 2018, par laquelle le conseil mandatait le directeur général à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un comptoir de service au Pavillon Pointe-Fortune incluant la plomberie et un évier;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues en février 2018 pour la fourniture et l'installation de la plomberie et d'un évier pour le comptoir de service au Pavillon Pointe-Fortune;

<u>Soumissionnaires</u> <u>sus)</u>	<u>PRIX (taxes en</u>
Réno-Pro	2 345.32\$
Plomberie Rigaud	940.00\$

CONSIDÉRANT QUE Plomberie Rigaud est le plus bas soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Gilles Deschamps,
APPUYÉ par monsieur le conseiller Claude Trudel,

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil octroie à Plomberie Rigaud le contrat pour la fourniture et l'installation de la plomberie et d'un évier pour le comptoir de service au Pavillon Pointe-Fortune au coût de 940.00\$, taxes en sus.

Que la présente résolution tient lieu de contrat qui liera les deux parties.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible et avant le 31 août 2018.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucun

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

Résolution numéro 18-03-76

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, madame la conseillère Christiane Berniquez propose la levée de la séance à 20h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur-général